

Pôle de coordination avec les territoires
REF : CNIG 2022.

ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS REGIONAUX DE COORDINATION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

SYNTHESE DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE

SYNTHESE PROVISOIRE AU 18/08/2022 établie à partir 9/19 réponses

Résumé provisoire

Les acteurs de l'information géolocalisée sur le territoire

Les principaux acteurs du territoire en matière d'information géographique, sont l'Etat (en particulier les DREAL), les Régions ou collectivités territoriales et les plateformes régionales. D'autres acteurs sont cités de manière moins systématiques comme par exemple les Départements ou divers syndicats (énergie, eau, ...)

Les enjeux des territoires

Quelques sujets sont très largement partagés comme représentant des enjeux prioritaires ou des grands projets du moment : l'occupation du sol, le Lidar, les orthophotographies HR ou THR (PCRS image), l'adresse. D'autres sujets sont cités plusieurs fois : le PCRS vecteur, le littoral, le cadastre. D'autres enfin relèvent d'enjeux plus spécifiques à certains territoires (cadastre solaire, espaces naturels sensibles, mobilité, pollution des sols, ...).

Infrastructures de données sur les territoires

Une infrastructure de données géographique régionale existe dans la quasi-totalité des régions, celle est parfois complétée par une plateforme de l'Etat, des plateformes thématiques, des plateformes infra régionales ou départementales.

Coordination des acteurs

Des dispositifs de coordination existent dans chaque région, majoritairement ceux-ci sont formalisés, et dans ce cas majoritairement sous la forme d'une convention partenariale (parfois complété d'une charte).

Le dispositif de concertation concerne bien souvent un champ plus vaste que la seule information géographique et est étendu en particulier aux données en opendata de connaissance du territoire.

QUESTIONNAIRE SUR LES DISPOSITIFS REGIONAUX DE COORDINATION

Le dispositif prévoit dans la majorité des cas l'organisation de comités ou d'ateliers techniques complétés par des assemblées générales ou des comités de pilotage selon les cas.

Les membres participant aux dispositifs de concertation sont de manière quasi-systématique la Région (ou la CT), la DREAL, et le SGAR. De manière assez fréquente, y participent également les Départements et d'autres services de l'Etat. La participation de l'IGN et d'établissements de recherche est citée dans quelques cas.

Cependant la liste des acteurs impliqués dans la concertation est plus étendue, moyennant des dispositifs spécifiques, et concerne, par nombre de citation décroissant : Les communes, les EPCI, des établissements publics, la DRAAF, l'IGN, les établissements de recherche, les autres services de l'Etat, les départements, les entreprises privées, les associations.

Les attentes vis-à-vis du CNIG

Il est attendu du CNIG d'être un espace de dialogue et d'échange entre le niveau national et le niveau local et entre les acteurs territoriaux, dans le respect des choix régionaux de gouvernance.

Quelques clarifications sont attendues sur le fonctionnement de la relation avec le niveau national et l'articulation avec le réseau des CRIGE.

Il est attendu de pouvoir disposer d'un appui technique et réglementaire, et d'échanges de méthodologies et de bonnes pratiques et de disposer d'espaces d'animation et de documentation communs entre les acteurs territoriaux.

La question d'un élargissement à la donnée territoriale (statistiques, open data)

ANNEXE 1

Région ou Collectivité ayant répondu au questionnaire

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne
- ~~Centre-Val de Loire~~
- ~~Corse~~
- ~~Grand Est~~
- ~~Hauts de France~~
- ~~Île de France~~
- Normandie
- ~~Nouvelle-Aquitaine~~
- ~~Occitanie~~
- Pays de la Loire
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ~~Guadeloupe~~
- Guyane
- Martinique
- ~~La Réunion~~
- ~~Mayotte~~
- Saint-Pierre-et-Miquelon

ANNEXE 2

Synthèse détaillée

Quels sont les principaux acteurs du territoire en matière d'information géographique ? Nombre de citation

- Etat (DREAL, DDT) : 8
- Région (ou CT) : 6
- Plateforme région : 4
- Départements : 3
- Syndicats (énergie, numérique, eau assainissement) : 3
- Métropoles Agglo : 2
- GIP (Thématiques) : 2
- Associations et plateformes départementales : 2
- EPCI : 2
- Etablissement public foncier : 1
- IGN : 2
- CEREMA : 1
- OFB : 1
- Agences d'urbanisme : 2

CNIG pôle de coordination avec les territoires

QUESTIONNAIRE SUR LES DISPOSITIFS REGIONAUX DE COORDINATION

- Parcs Naturels régionaux : 1
- Laboratoires de recherche : 1
- Territoires d'énergie : 1
- ONF : 1
- D(R)AAF :1
- Offices de l'Eau : 1

Quelles sont les principales données de référence régionales ou les principaux projets d'acquisition qui constituent les grands enjeux pour votre territoire ? Nombre de citations

- Occupation des sols : 6
- LIDAR : 5
- Image aérienne 20 cm : 4
- PCRS image (photo 5 cm) : 4
- Adresse : 4
- PCRS vecteur : 3
- Littoral (litto 3d) : 2
- Référentiel des sites économiques (établissements et activités) : 1
- Mobilité douce : 1
- Pédologie : 1
- Haies : 1
- Accessibilité transports : 1
- Espaces naturels sensibles : 1
- Cadastre : 2
- Indicateurs de suivi des politiques publiques : 1
- Données IGN : 1
- Données 3D (bâti) : 1
- Cadastre solaire : 1
- Gestion de l'espace marin :1
- Pollution des sols : 1(chlordecone)

Le territoire dispose-t-il d'une ou plusieurs plateformes régionales ou départementales d'information géographique ? types de configuration, nombre de citations

PF régionale + PF Etat + PF départementales : 3

PF régionale + PF départementales : 2

PF régionale + PF Etat + PF thématiques : 1

PF Régionale + PF thématiques : 1

PF Etat : 1

QUESTIONNAIRE SUR LES DISPOSITIFS REGIONAUX DE COORDINATION

PF régionale : 1

Quel dispositif de coordination est mis en place ?

- La coordination régionale est-elle formalisée juridiquement ?
 - Oui : 7
 - Non : 2

- Si oui, quel statut ?
 - Convention partenariale : 2
 - Convention partenariale + charte : 2
 - GIP : 2
 - Association 1

- Champ d'intervention
 - Information géographique : 8
 - Données en général : 3
 - Données en open data : 3
 - Services : 3
 - Informations de connaissance du territoire et statistiques : 2

Qui l'organise ? qui y participe ? sous quelle forme ? :

- Comités/ateliers techniques : 8
- Assemblées générales (ou comité de coordination et plénière) : 6
- Comités de pilotage : 5

Quels sont les acteurs impliqués, comment est assurée la prise en compte des besoins ?

Membres des instances de gouvernance, nombre de citation

- Région (ou CT) : 8
- DREAL : 6
- SGAR : 4
- Autres services de l'Etat : 3
- Départements : 3
- IGN : 2
- Etablissements de recherche : 2
- EPCI : 1

CNIG pôle de coordination avec les territoires

QUESTIONNAIRE SUR LES DISPOSITIFS REGIONAUX DE COORDINATION

- DRAAF : 1
- INSEE : 1
- Autres établissements publics : 1

Autres acteurs impliqués par dispositif particulier de prise en compte des besoins.

Nombre de citation

- Communes : 6
- EPCI : 5
- Autres établissements publics : 5
- DRAAF : 4
- IGN : 4
- Etablissements de recherche : 4
- Autres services de l'Etat : 3
- Départements : 3
- Entreprise privées : 3
- Associations, citoyens : 3
- DREAL : 2
- SGAR : 1
- INSEE : 1

Quels sont vos attentes vis-à-vis du pôle de coordination avec les territoires du CNIG, vos avis et suggestions ? Verbatim

- Coordination de l'action régionale à faire en lien avec le réseau des CRIGEs de l'AFIGéo
- se positionner sur les problématiques d'enjeux de gestion des données d'intérêt général dans nos territoires
- Besoin d'une clarification sur la manière dont les décisions sont prises au sein des instances du CNIG. Nous avons le sentiment d'un pilotage par les directions générales ministérielles.
- Comment va s'établir concrètement la nouvelle relation entre le CNIG et les CRIGEs ? Il faut établir une relation équilibrée, et non une relation descendante du national vers le régional.
- Quelle articulation avec les projets et travaux de la CRIGE Normandie ? Quels impacts éventuels sur sa gouvernance ? Les choix régionaux de gouvernance doivent être respectés.
- assurer de pérenniser l'utilisation et la mise à disposition des données cadastrales, il est indispensable de bénéficier d'un appui technique et réglementaire.
- assurer la diffusion d'information et de prescriptions du niveau national vers le niveau local et surtout la remontée des besoins locaux vers le niveau national. Disposer d'un lieu de dialogue et d'échange entre l'échelle nationale et locale/régionale. Créer des espaces d'animation et de documentation communs entre acteurs territoriaux.

CNIG pôle de coordination avec les territoires

QUESTIONNAIRE SUR LES DISPOSITIFS REGIONAUX DE COORDINATION

- Meilleures interactions avec les instances nationales qui produisent (IGN) ou financent / pilotes des données pour le territoire (ministère...)
- élargissement à la donnée territoriale (stats, opendata) --> pas uniquement géographique pour harmoniser les dispositifs (norme, acquisition, mise à jour...)
- A ce stade nous n'avons aucune attente.
- Echange de méthodologies et de bonnes pratiques dans la mise d'action à l'échelle territoriale des obligations induites par les lois et orientations nationales en matière d'information Géographique

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION